

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen.

Ce document est affiché de façon visible à l'accueil de l'auto-école, une copie peut être donnée à la demande.

Les enjeux de la formation

L'automobile est un outil indispensable à la vie sociale, essentiellement quand on vit dans des villes moins desservies par les transports en commun que dans les grandes agglomérations. La formation à la conduite ne repose pas uniquement sur la connaissance du Code de la Route, mais entre dans une démarche globale de prévention routière.

Factuellement, le permis de conduire de la catégorie B permet de conduire les véhicules dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.

Le véhicule peut comporter jusqu'à 9 places assises, siège du conducteur compris, soit 1 conducteur et 8 passagers.

Cette catégorie de permis permet de conduire son véhicule avec une remorque si le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg, et si le PTAC de l'ensemble véhicule + remorque est inférieur à 3,5 tonnes.

Cet apprentissage diplômant important ne constituera pas pleinement un conducteur.

Les influences et les croyances de chaque personne peuvent construire une expérience plus ou moins à risques et chaque individu sera plus ou moins respectueux de la réglementation en vigueur.

L'éducation à la sécurité routière, confrontée à ces influences et ces croyances, s'inscrit dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

En 2019, les accidents matériels et corporels de la route en France représentaient plus de 44 milliards d'euros (source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière).

Ces accidents ne sont pas la conséquence de la fatalité, de la chance, ou de la malchance ; ils sont évitables.

Une grande partie des conducteurs considère que l'infraction au Code de la Route n'entre pas dans la sphère de la délinquance. Pourtant, la délinquance routière est une délinquance de masse et concerne toutes les catégories de la population.

Rouler en sécurité est l'affaire de tous, car partager la route nous concerne tous.

Le programme de formation REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) a pour objectif général d'amener l'automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, mais aussi de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Le rôle de l'auto-école n'est pas uniquement de vous faire obtenir votre permis de conduire. Au-delà de la simple conduite technique d'un véhicule, son rôle est d'amorcer chez vous la prise de conscience de votre responsabilité routière, et vous transmettre des valeurs humaines. Avec votre permis de conduire, vous aurez le droit d'utiliser un outil de grande technologie, et le devoir permanent d'en être responsable.

Dans cette démarche éducative exigeante, votre formatrice, enseignante diplômée de la conduite et de la sécurité routière, saura vous guider dans vos savoirs, mais saura également vous faire réfléchir à l'écomobilité et au partage de la route.

Le déroulement de la formation

Le programme de formation est une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa vie et celle des autres en danger, et ainsi évoluer sur la voie publique en toute sécurité.

Ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de l'apprentissage.

Différents parcours de formation sont possibles pour un même objectif : l'obtention des compétences nécessaires à une conduite responsable.

En auto-école, il est possible de se former au Code de la Route et à la conduite en Formation Traditionnelle, Conduite Supervisée (CS) ou en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

Formation Traditionnelle :

- **il faut avoir au moins 17 ans** pour pouvoir intégrer cette formation.
- la formation est exclusivement faite en auto-école jusqu'au niveau des compétences nécessaires.
- **il faut avoir au moins 18 ans** pour pouvoir passer l'examen pratique.

Formation pour la Conduite Supervisée : (CS)

- **il faut avoir au moins 17 ans** pour pouvoir intégrer cette formation.
- la formation initiale est faite en auto-école.
- **il faut avoir au moins 18 ans** pour pouvoir partir en conduite supervisée.
- un rendez-vous préalable avec le(s) futur(s) accompagnateur(s) va permettre de mettre en place un planning et un objectif dans le temps, mais surtout valider le cheminement tripartite (élève, accompagnant(s) et enseignant) de cette conduite supervisée.
- les démarches auprès de la compagnie d'assurance sont validées par l'attestation d'assurance sur l'extension de garantie couvrant l'élève apprenant. Il est nécessaire d'avoir une assurance par voiture utilisée.
- il n'y a pas de conditions de kilométrage et de temps obligatoire, mais évidemment la conduite supervisée sous-entend une pratique régulière de la conduite.

Formation pour l'Apprentissage Anticipé de la Conduite : (AAC)

- **il faut avoir au moins 15 ans** pour pouvoir intégrer cette formation.
- la formation initiale est faite en auto-école.
- un rendez-vous préalable avec le(s) futur(s) accompagnateur(s) va permettre de mettre en place un planning et un objectif dans le temps, mais surtout valider le cheminement tripartite (élève, accompagnant(s) et enseignant) de cette conduite accompagnée.
- les démarches auprès de la compagnie d'assurance sont validées par l'attestation d'assurance sur l'extension de garantie couvrant l'élève apprenant. Il est nécessaire d'avoir une assurance par voiture utilisée.
- La conduite accompagnée se déroule sur 1an minimum et au moins 3000 km, avec un rendez-vous en salle et deux en conduite, obligatoires pour valider la formation.
- **il faut avoir au moins 17 ans, et avoir parcouru 3000 km sur une durée d'un an minimum de conduite accompagnée** pour pouvoir passer l'examen pratique.

La préparation théorique :

La formation théorique porte sur les dispositions légales en matière de circulation routière, ainsi que la compréhension de celle-ci, par le biais de connaissances théoriques, et de comportements sécuritaires et responsables à connaître et à comprendre.

Le livre de code est le support de base pour débiter la formation.

Les élèves ont la possibilité d'assister aux cours de code et aux tests corrigés les lundis, mercredis et vendredis de 17h30 à 19h30 et les samedis de 13h30 à 15h30. Le planning est affiché à l'entrée de la salle de code.

Des stages de code de 3 à 4 jours sont également proposés en périodes de congés scolaires ou non, de façon à favoriser l'apprentissage pour toutes les catégories d'élèves.

Enfin, pour compléter sa formation, chaque élève peut avoir accès à un site de code en ligne (142 séries thématiques et générales, sur Ici-Code de Planète Permis).

Des aménagements permettent à chacun de poursuivre son apprentissage : les cours et tests sont accessibles en visio-conférences, sur un site dédié aux classes virtuelles, sur demandes et aux horaires habituels des leçons de code en salle.

S'il devait y avoir des fermetures administratives gouvernementales, l'auto-école respectera les directives et proposera l'alternative des cours et tests en visio.

La préparation pratique :

La formation pratique porte sur la maîtrise du véhicule, l'appréhension de la route et de la circulation dans les conditions normales et plus complexes, le partage de la route avec les autres usagers, ainsi que la pratique d'une conduite autonome, sûre et économique.

Sur la voie publique et de façon individuelle, chaque élève va apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations, et à connaître les risques et les limites. Les règles du Code de la Route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques seront abordées et/ou traitées.

Selon le programme REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne), et afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences, consignées dans un livret d'apprentissage, en format papier ou de façon dématérialisée (e-livret), ainsi que sur une fiche de suivi de l'auto-école.

Ces quatre grilles détaillent les savoirs techniques, comportementaux et environnementaux que l'élève conducteur doit acquérir au fur et à mesure de sa formation.

Pour chacun des 30 objectifs du programme, des évaluations mises en place par la formatrice permettent à chaque élève de mesurer ses réussites, ou d'apprécier les éléments à faire progresser pour la maîtrise des compétences restant à acquérir.

De même, pour chacun des objectifs impliquant la conscience de ses propres capacités, de ses motivations et de ses limites, des autoévaluations sont à disposition sur chacune des quatre grilles de progression.

En formation traditionnelle, au bout des 20 heures de conduite minimales obligatoires, et si le niveau de formation nécessaire est atteint, il est possible de passer l'examen pratique.

Si le niveau de compétence de l'élève ne permet pas encore une conduite sûre et autonome, les évaluations régulières et l'échange continu entre l'élève et sa formatrice permettront à celui-ci de faire le choix le plus judicieux : continuer les leçons de conduite en formation traditionnelle pour atteindre le niveau nécessaire, ou continuer la formation de conduite de façon à pouvoir se perfectionner en conduite supervisée.

En formation d'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) ou en Conduite Supervisée (CS), la formation est similaire, suivie d'une période de conduite accompagnée ou supervisée par un ou des accompagnateurs désignés (très généralement les parents, de plus en plus les grands-parents, et de façon rare mais possible une personne hors milieu familial).

Les conditions de passage des épreuves :

Examen de la partie théorique de l'examen du permis de conduire, l'Examen Théorique Général (ETG) :

L'épreuve théorique se déroule au sein d'un centre d'examen agréé privé. Le choix de l'auto-école Bonne Route s'est porté sur La poste d'Haguenau, rue Blin.

En accord avec le candidat, une place lui sera réservée, et en fonction de son choix lors de l'inscription, il sera accompagné à l'examen par sa formatrice, ou s'y rendra par ses propres moyens.

Chaque candidat a une tablette et des oreillettes individuelles à usage unique prêtés par le centre d'examen.

Un QCM de 40 questions tirées aléatoirement de la banque de données sera proposé à chacun, sur la base du nombre de questions obligatoires par thèmes devant être traités.

Il faut 35 bonnes réponses pour valider l'examen théorique, valable 5 ans ou jusqu'au 5^{ème} échec à l'épreuve pratique.

Le candidat se présente aux lieu et horaire prévus, muni de sa pièce d'identité valide (les photocopies ne sont pas acceptées), ainsi que de la convocation en format papier (aucun autre format n'est accepté). Il sera informé du résultat de son examen par mail.

Examen de la partie pratique de l'examen du permis de conduire :

Le candidat se présente aux lieu et horaire prévus, muni de sa pièce d'identité valide et de son livret d'apprentissage de la conduite (qui est son autorisation à conduire sur l'espace public). La formatrice est présente à l'arrière du véhicule, sans toutefois intervenir durant l'épreuve.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 minutes et est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, qui évaluera de façon individuelle chaque candidat, après les vérifications de recevabilité à l'épreuve pratique.

L'inspecteur explique ce qu'il attend de chaque candidat durant l'examen :

- respecter le Code de la Route, les limitations de vitesse (notamment celles applicables aux jeunes conducteurs), être courtois, vigilant envers les usagers les plus vulnérables, et montrer qu'il est un conducteur responsable en anticipant et en analysant les situations, en ayant une conduite autonome, économique, et soucieuse de l'environnement.
- s'assurer de bien voir, de ne pas gêner, de ne pas surprendre et ne pas être surpris.
- effectuer une manœuvre, et un arrêt de précision.
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.

Durant cet examen, chaque candidat doit montrer ses capacités à conduire son véhicule en totale autonomie, et l'inspecteur donnera uniquement les directions à suivre, sauf lors de la direction à suivre en autonomie.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et des instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

A la fin de l'examen, aucun résultat n'est donné, et le candidat quitte le véhicule en étant poli et courtois envers l'inspecteur.

Il est informé de son résultat sous 2 à 4 jours ouvrés (hors jours fériés et fin de semaine), par le site dédié ou par l'auto-école.

Quelque soit le résultat, une explication sur l'appréciation des différents niveaux évalués peut être fournie par la formatrice présente lors de l'examen.

L'examen du permis de conduire n'est que la finalité de la formation.

Après l'obtention de ce titre, il faudra respecter tout ce qui a été enseigné, et continuer à respecter les règles pour ne pas avoir ou ne pas créer d'accidents.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ **SÉRIE** _____

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : _____ Code : _____ N° de département : _____
 L'inspecteur : _____ Changement de lieu de l'épreuve en situation de : _____
 Mme, Mlle, M. : _____
 (1) Pour les autres codes, voir l'annexe 1 de la circulaire n° 2014-12 du 20/01/2014.
 Catégorie de permis évaluée : A A1 B B1 BE C C1 C2 D D1

Adressé de la demande à l'examen de l'admission : (date de : _____ à : _____)
 N° de département : _____ de jour : _____ Adm. relative des catégories de permis : _____
 Régularisation Réinscription / Épreuve pratique (Art. R 204-20 du Code de la Route) N° de permis : _____

Résultat d'examen
 (selon la notation correspondante et après vérification)
FAVORABLE
INSUFFISANT
 Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :
 01 02 03 04 05 06 07
 Valeur des conducteurs à compter de : _____
 Valeur médicale validée par : _____
 Autres codes : _____

Signature : _____

| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Substance corrective du risque | | |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|-----|-----|-----|-----|--------------------------------|---------------------------|-------------------|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | Analyse des situations | Adaptation aux situations | Conduite autonome |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Effectuer des vérifications du véhicule | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Connaître et utiliser les commandes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Comprendre et maîtriser la conduite | | | | | | | | |
| Prendre l'information | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Appliquer la réglementation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Maîtriser la conduite avec les autres usagers | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Partager la chaussée | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir des espaces de sécurité | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Sous-totale | | | | | | | | |
| Conscience au volant | | | | | +1 | | | |
| Conscience économique et respectueux de l'environnement | | | | | +1 | | | |
| Total général | | | | | | | | |

Observations : _____

Vous devez vous reporter à la notice applicative attachée au dossier de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.